

DELIBERATION CA108-2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 30 novembre 2018.

Objet de la délibération : Appel à cotisation Anjou Inter Langues 2018/2019

Le Conseil d'administration réuni le 13 décembre 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

L'appel à cotisation Anjou Inter Langues 2018/2019 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, le 13 décembre 2018

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*

Olivier HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2018

ANJOU INTER-LANGUES
9 rue du Musée
49100 ANGERS
Tel : 02 41 05 38 84

SIRET 33923724000017

Courrier arrivé le

26 OCT. 2018

Agence Comptable
DAF

Université d'Angers
Service Facturier
40 rue de Rennes
BP 73532
49035 ANGERS CEDEX 01

APPEL DE COTISATION

Le montant de la part fixe de l'Université d'Angers pour l'année universitaire 18/19 s'élève à 16.580,00 euros (seize mille cinq cent quatre-vingt euros).

Fait à Angers, le 23 octobre 2018

ANJOU INTER-LANGUES
9 RUE DU MUSÉE
49100 ANGERS
TEL. 02 41 05 38 84



Le Président,

David STAQUET